

(N° 92.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Louis Drotz, sous-lieutenant au 1^{er} régiment d'in- fanterie de ligne.

(Voir le N° 46, session 1845-1846 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le 1^{er} juin 1843, le sieur Louis Frédéric Drotz a adressé une pétition à la Chambre des Représentants, tendante à obtenir la naturalisation ordinaire. Il est né le 27 juin 1811 ; le 1^{er} décembre 1829 il prit service dans l'armée des Pays-Bas, dans la 1^{re} division d'infanterie, d'où il passa le 1^{er} novembre 1830 au service de la Belgique et fut incorporé au 1^{er} régiment de ligne, où il acquit successivement les grades de sous-officier et enfin celui de sous-lieutenant par arrêté Royal du 1^{er} juillet 1837.

Les autorités consultées reconnaissent que par sa conduite et sa manière de servir, ce militaire est digne de la faveur qu'il sollicite.

La Chambre des Représentants a pris sa demande en considération, à la majorité de 40 suffrages contre 13.

Le Vicomte de ROUVEROY, Rapporteur.